

INFORMATION ET CONSULTATION SUR LE PROJET DE MODIF
REGIME COMPLEMENTAIRE SANTE DU PERSONNEL C.

Modifications envisagées

1. Garanties actuelles

GARANTIES	REGIME DE BASE OBLIGATOIRE	GARANTIES COMPLEMENTAIRES FACULTATIVES
	<i>en complément de la Sécurité Sociale et dans la limite des frais réels</i>	
HOSPITALISATION CHIRURGICALE-MEDICALE		
Etablissement conventionné		
. Frais de Séjour	100 % des Frais Réels - SS	
. Honoraires	100 % des Frais Réels - SS	
Etablissement non conventionné		
. Frais de Séjour	90 % des Frais Réels - SS	
. Honoraires	90 % des Frais Réels - SS	
. Forfait journalier	Pris en charge	
. Chambre particulière - Ets conventionné	100 % des Frais Réels	
. Chambre particulière - Ets non conventionné	90 % des Frais Réels	
MEDECINE COURANTE		
. Consultations, Visites	} 400% de la Base de Remboursement	
. Laboratoire		
. Radiologie		
. Auxiliaires Médicaux		
. Actes techniques médicaux et actes de chirurgie		
. Médecine douce : consultation d'ostéopathes, chiropracteurs et acupuncteurs		30 € / séance, maximum 3 séances par an et par bénéficiaire
TRANSPORT EN AMBULANCE	400% de la Base de Remboursement	
PHARMACIE	Ticket Modérateur	
PROTHESES AUDITIVES, ORTHOPEDIE, AUTRES PROTHESES	200% de la Base de Remboursement	+100 % de la Base de Remboursement
DENTAIRE		
. Soins dentaires	100% de la Base de Remboursement - RSS	
. Inlays, Onlays	300% de la Base de Remboursement	
. Prothèses dentaires prises en charge par la SS	300% de la Base de Remboursement	+100 % de la Base de Remboursement
. Actes non prises en charge par la SS = pilier de bridge sur dent saine	376,25 euros	+53,75 euros
. Orthodontie acceptée par la SS	200% de la Base de Remboursement	+150% de la Base de Remboursement
. Orthodontie refusée par la SS	néant	+350 % de la Base de Remboursement
OPTIQUE		
. Verres et monture	14 % du PMSS par an et par bénéficiaire	+ 2 % du PMSS par an et par bénéficiaire
. Lentilles prises en charge ou non par la SS y compris les lentilles jetables	8 % du PMSS par et par bénéficiaire	+ 8% du PMSS par an et par bénéficiaire
Chirurgie de la myopie		
MATERNITE (frais liés à l'accouchement)	1500 fois le point AGIRC	
CURE THERMALE acceptée par la SS	1500 fois le point AGIRC	
ALLOCATIONS OBSEQUES	100 % du PMSS	
PREVENTION		
. Détartrage complet sus et sous gingival des dents (en deux séances maximum)	100% de la Base de Remboursement - RSS	
. Dépistage de l'hépatite B	100% de la Base de Remboursement - RSS	
. Vaccins non remboursés par la SS et prescrits par un médecin	100% des frais réels dans la limite de 6% du PMSS par an et par bénéficiaire	
. Diététicien pour un enfant de moins de 12 ans	30 € la consultation	

- Mise en place de Santé clair pour les garanties optique et dentaire :

Régime obligatoire :

		PROPOSITION - PACK3		
		Dans le Réseau	Hors Réseau En + du RSS	
A D U L T E S	Par Verre unifocal	Classe 1	verre ^③ standard (-> 1.52) avec super antireflet en minéral ou en organique durci <i>A partir d'une sphère de 3 : verre aminci 1,6</i>	60 €
		Classe 2	verre ^③ super aminci (-> 1.6) avec super antireflet en minéral ou en organique durci	85 €
		Classe 3	verre ^③ extra aminci avec super antireflet en minéral (-> 1.8) ou en organique durci (-> 1.67)	110 €
		Classe 4	verre ^③ ultra aminci avec super antireflet en minéral (-> 1.9) ou en organique durci (-> 1.74)	190 €
	Par Verre multifocal	Classe 1	verre ^③ avec super antireflet en organique durci standard (-> 1.52) ou minéral super aminci (-> 1.6) <i>A partir d'une sphère de 3 : verre aminci 1,6</i>	150 €
		Classe 2	verre ^③ super aminci (-> 1.6) avec super antireflet en minéral ou en organique durci	190 €
		Classe 3	verre ^③ extra aminci avec super antireflet en minéral (-> 1.8) ou en organique durci (-> 1.67)	230 €
		Classe 4	verre ^③ ultra aminci avec super antireflet en minéral (-> 1.9) ou en organique durci (-> 1.74)	280 €
E N F A N T S	Par Verre unifocal	Classe 1	verre ^③ standard (-> 1.52) en organique durci avec super antireflet à partir de 10 ans <i>A partir d'une sphère de 3 : verre aminci 1,6</i>	45 €
		Classe 2	Verre ^③ super aminci (-> 1.6) en organique durci avec super antireflet	75 €
		Classe 3	Verre ^③ extra aminci (-> 1.67) avec super antireflet en organique durci	90 €
		Classe 4*	Verre ^③ ultra aminci (-> 1.74) avec super antireflet en organique durci	120 €

③ avec précalibrage pour les verres convexes

* la classe 4 enfant concerne également les verres multifocaux enfants

Monture adulte 150€

Monture enfant 80€

Lentilles ^①
Chirurgie réfractive ^②
Supplément optique divers pris en charge par le RO

Dans le Réseau et Hors Réseau	
	250 € par an
	350 € par oeil
	150 % BR

① forfait annuel pour les lentilles acceptées ou non, les jetables et les produits d'entretien

② pour les myopies stabilisées de -1 à -8 dioptries chez les adultes de 25 à 40 ans

		Garanties proposées P3	
		Dans le réseau	Hors réseau
Couronne ou inter de bridge (p.e.c ou non par le RO) sur toutes les dents		Couronne en céramique sur métal non précieux	400 €
Couronne sur implant		Couronne sur implant	400 €
Inlay Core pris en charge par le RO		Inlay Core en métal non précieux	105 €
Appareil amovible		1 à 13 dents = stellite sur métal non précieux 14 dents = Appareil en résine	700 €
Autres prothèses côtées en SPR		175 % du TC	

		Garanties proposées P3	
		Dans le réseau	Hors réseau
Soins dentaires hors inlay onlay		TM	TM
Inlay onlay		Inlay Onlay tout matériau sauf métal précieux	150 €

		PROPOSITION PACK 3	
		Dans et Hors réseau	
Semestre actif pris en charge ou non par le RO		600 € par semestre actif	
Contention prise en charge ou non par le RO		140 € par année de contention	
Autres actes (diagnostic, empreintes)		175 % du TC	

		Garanties proposées P3	
		Dans le réseau	HR
Couronne provisoire ①		Frais réel	38 €
Vernis fluorés		Frais réel	5 €
Test salivaire		Frais réel	80 €
Implant racine		300 € (max 2 par an)	
Pilier implantaire		Pilier implantaire (max 2 par an)	200 € (max 2 par an)
Parodontie		490€ par an	

Régime facultatif :

			Dans le Réseau	Hors Réseau En + du RSS
A D U L T E S	Par Verre unifocal	Classe 1	100 % des frais réels	95 €
		Classe 2	100 % des frais réels	100 €
		Classe 3	100 % des frais réels	130 €
		Classe 4	100 % des frais réels	220 €
	Par Verre multifocal	Classe 1	100 % des frais réels	170 €
		Classe 2	100 % des frais réels	220 €
		Classe 3	100 % des frais réels	260 €
		Classe 4	100 % des frais réels	320 €
E N F A N T S	Par Verre unifocal	Classe 1	100 % des frais réels	60 €
		Classe 2	100 % des frais réels	90 €
		Classe 3	100 % des frais réels	110 €
		Classe 4*	100 % des frais réels	200 €

*classe 4 enfant concerne également les verres multifocaux enfants

Monture adulte 200€

Monture enfant 100€

Couronne ou inter de bridge (pris en charge ou non par la SS) sur toutes les dents
Couronne sur implant
Inlay Core pris en charge par le RO
Appareil amovible
Autres prothèses côtées en SPR

Garanties proposées P4	
Dans le réseau	Hors réseau
Couronne en céramique sur métal non précieux	470 €
Couronne sur implant	470 €
Inlay Core en métal non précieux	110 €
1 à 13 dents = stellite sur métal non précieux 14 dents = Appareil en résine	775 €
175 % du TC	

	Garanties proposées P4	
	Dans le réseau	Hors réseau
Soins dentaires hors inlay onlay	TM	TM
Inlay onlay	Inlay Onlay tout matériau sauf métal précieux	150 €

PROPOSITION PACK 4	
Dans et Hors réseau	
Semestre actif pris en charge ou non par le RO	700 € par semestre actif
Contention prise en charge ou non par le RO	190 € par année de contention
Autres actes (diagnostic, empreintes)	175 % du TC

PROPOSITION PACK 4	
Dans et Hors réseau	
Semestre actif pris en charge ou non par le RO	700 € par semestre actif
Contention prise en charge ou non par le RO	190 € par année de contention
Autres actes (diagnostic, empreintes)	175 % du TC

2. Projet de nouvelles cotisations

Assiette du salaire	Taux salarial	Taux patronal
tr. A	0,41%	2,51%
tr. B	0,65%	0,65%
tr. C	0,65%	0,65%
Facultatif tr. A	0,22% adulte 0,15% enfant	

Date d'effet envisagée : 1^{er} avril 2009.

INFORMATION ET CONSULTATION SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU REGIME PREVOYANCE DU PERSONNEL CADRE

1. Modification des garanties

Projet d'aménagement de la garantie IPA (Invalidité Permanente Accidentelle) :

Indemnisation sous forme de rente et non sous forme de capital : $30\% * n - 10\%$ (où n est le taux d'infirmité) avec âge limite de versement à 60 ans.

2. Projet de nouvelles cotisations

Assiette du salaire	Taux salarial	Taux patronal
tr. A	0,75%	0,75%
tr. B	0,50%	0,50%
tr. C	0,50%	0,50%

Date d'effet envisagée : 1^{er} avril 2009.

INFORMATION ET CONSULTATION SUR LE PROJET DE MISE EN PLACE D'UN PLAN D'EPARGNE RETRAITE POUR LE PERSONNEL CADRE

De manière à renforcer le dispositif de la retraite supplémentaire AXA (art.83 CGI), à laquelle cotisent les cadres de l'entreprise, il est envisagé de le compléter en ouvrant un Plan d'Epargne Retraite Entreprise (PERE) et ainsi donner la possibilité aux cadres d'y souscrire à titre individuel et facultatif.

L'assureur serait AXA.

- Frais sur cotisation : 1,15%
- Frais sur encours : 0,75%
- Frais sur rente : 3%

Les versements seraient individuels et facultatifs.

Date d'effet envisagée : 1^{er} avril 2009.